



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Centrale de compensation CdC
Caisse fédérale de compensation

Rapport annuel 2024

Caisse fédérale de compensation (CFC)



Sommaire

Avant-propos de la gérante de caisse	1
Aperçu	2
L'année en chiffres.....	2
Faits marquants	3
Organisation de la CFC	4
Cotisations et indemnités	5
Rétrospective – développement durable et stabilité des membres affiliés	5
Cotisations des employeurs affiliés.....	6
Obligation d'assurance / Affaires internationales	8
Cotisations personnelles.....	10
Indemnités	10
Prestations	13
Rétrospective – une flexibilité accrue entraîne une complexité croissante	13
Chiffres clés AVS et AI.....	14
Allocations familiales CAF-CFC	16
Rétrospective - optimisations des services numériques pour les employeurs ...	16
Un anniversaire riche en rencontres passionnantes et en découvertes	17
Montant des allocations familiales versées	17
Adaptation des allocations familiales cantonales	18
Services d'état-major	19
Ressources humaines	19
Service juridique	20
Qualité	21
Informatique	22
Finances	23
Compte d'exploitation	23
Rapport de l'organe de révision T+R SA.....	24
Impressum	25
Abréviations et significations.....	26
Éditrice.....	27

Avant-propos de la gérante de caisse

L'année 2024 a été marquée par des records à bien des égards. Sur le plan climatique, elle s'inscrit comme l'année la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle mondiale. À la Caisse fédérale de compensation (CFC), 2024 a également été une année record mais cette fois en termes d'activités. De nombreux projets et changements ont jalonné cette période riche en réalisations.

La mise en œuvre de la réforme AVS 21 en est un parfait exemple. Grâce à une préparation rigoureuse, nos équipes ont su garantir une introduction fluide de cette réforme d'importance nationale. L'augmentation des demandes de calculs anticipés de rentes témoigne de son impact sur notre travail quotidien. La CAF-CFC a également franchi une étape significative, avec la reprise de plus de 15 000 dossiers d'allocations pour enfants et de formation de la Poste Suisse. Un défi logistique et organisationnel, relevé avec brio. De son côté, la section Cotisations et indemnités a poursuivi son développement stratégique, en plaçant la gestion des connaissances au cœur de ses priorités. Nous avons également su anticiper plusieurs adaptations légales liées à la modernisation de la surveillance du 1^{er} pilier, notamment dans les domaines de la gestion de la qualité et des risques.

2024 aura également été placée sous le signe de l'innovation. Dans le cadre du programme « Innovation Fellowship » de l'Office fédéral du personnel, une équipe de la CFC a développé le chatbot « EAK-Copilot ^{GPT} ». Ce projet pionnier, salué bien au-delà de notre caisse, reflète notre volonté de progresser en matière de transformation numérique. Cela a également permis, en collaboration avec d'autres « first movers » du Département fédéral des finances, l'introduction réussie de Microsoft 365.

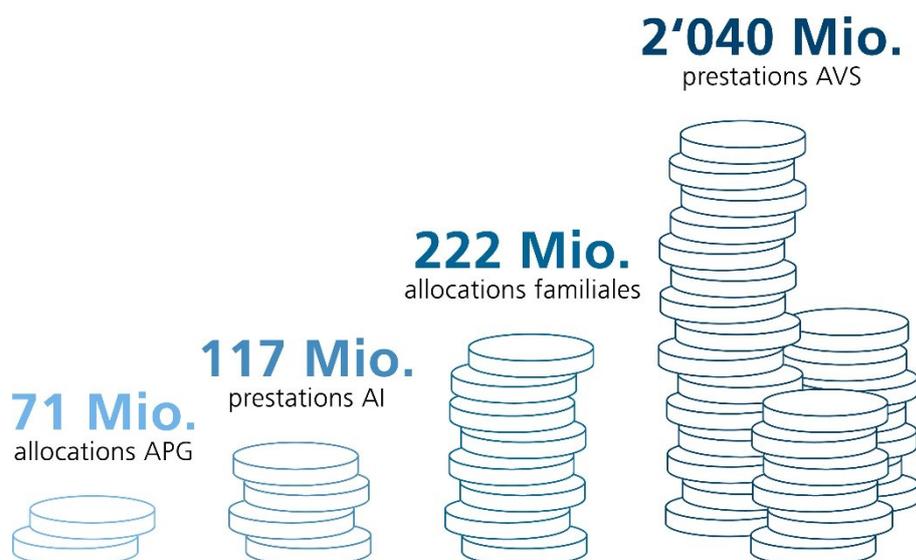
La gestion des affaires courantes est bien sûr restée notre priorité. Notre organe de révision nous a d'ailleurs délivré un rapport sans réserve à l'attention de la CFC. Afin de maintenir cette qualité élevée à l'avenir, nous avons renforcé notre équipe avec quatre nouveaux postes, qui compte désormais 76 collaborateurs et collaboratrices.

Les moments de célébration ont également trouvé leur place. Nous avons fêté les 15 ans d'existence de la CAF-CFC avec nos employeurs affiliés. La traditionnelle sortie d'entreprise nous a menés à l'école de chiens guides pour aveugles dans le canton de Fribourg, un moment inoubliable. L'enthousiasme et la participation de tous, collaborateurs et collaboratrices, comme employeurs, reflètent l'importance de ces instants pour renforcer la cohésion au sein de notre équipe.

La liste des jalons et de réussites qui ont marqué l'année 2024 pourrait facilement être prolongée. Tout cela n'a été possible que grâce à l'engagement de nos collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'à la collaboration exemplaire avec nos assurés et assurées, nos précieux clients et partenaires. Je tiens à vous adresser, à toutes et à tous, mes plus sincères remerciements.

Andrea Steiner
Gérante de la CFC

Aperçu



Les prestations versées par la CFC au cours de l'année sous revue (en CHF).

L'année en chiffres



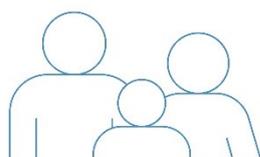
1'481
demandes d'allocations
de maternité



4'505
demandes de calculs
anticipés des rentes

6'449

nouvelles
demandes d'allocations
familiales



33'723
mutations
d'allocations familiales

25'166
allocations APG



2'794
demandes
d'allocations à
l'autre parent



50
demandes
d'allocations de prise
en charge

Quelques chiffres sur l'exercice 2024.

Faits marquants



Les thématiques suivantes ont particulièrement marqué l'année 2024 :

La CAF-CFC a célébré son 15^e anniversaire, découvrez comment elle a fêté ce jubilé [ici](#).

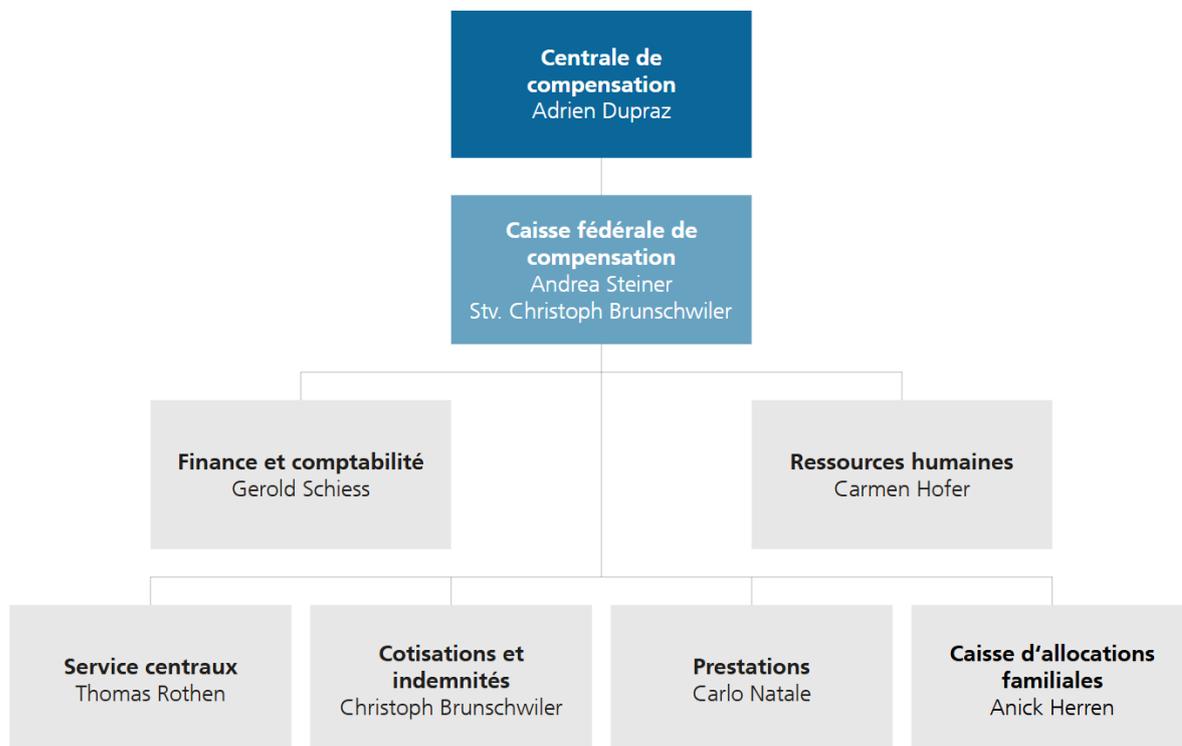
Une équipe de projet de la CFC a développé un chatbot « EAK-Copilot ^{GPT} » basé sur l'IA, lisez les détails du projet [ici](#).

Organisation de la CFC

La Caisse fédérale de compensation (CFC) est la caisse de compensation de l'Administration fédérale, des tribunaux fédéraux, des établissements de la Confédération ainsi que des institutions qui lui sont étroitement liées. En tant qu'organe d'exécution dans le domaine des assurances sociales, elle assure principalement des tâches relevant du 1er pilier (AVS/AI/APG) ainsi que de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

La CFC est une division de la Centrale de compensation (CdC) rattachée à l'Administration fédérale des finances. Son siège se trouve à Berne.

La direction de la caisse est assurée par Andrea Steiner, gérante de caisse, qui préside également le comité de la caisse. Ce dernier comprend, en plus de la gérante, les responsables des différentes sections, ainsi que la spécialiste en ressources humaines.



Cotisations et indemnités

La nouvelle structure organisationnelle a permis de renforcer notre efficacité et d'améliorer la collaboration entre nos équipes. Elle a également favorisé le partage des connaissances et contribué au développement continu de nos compétences.

Christoph Brunschwiler, Responsable section Cotisations et indemnités



Rétrospective – développement durable et stabilité des membres affiliés

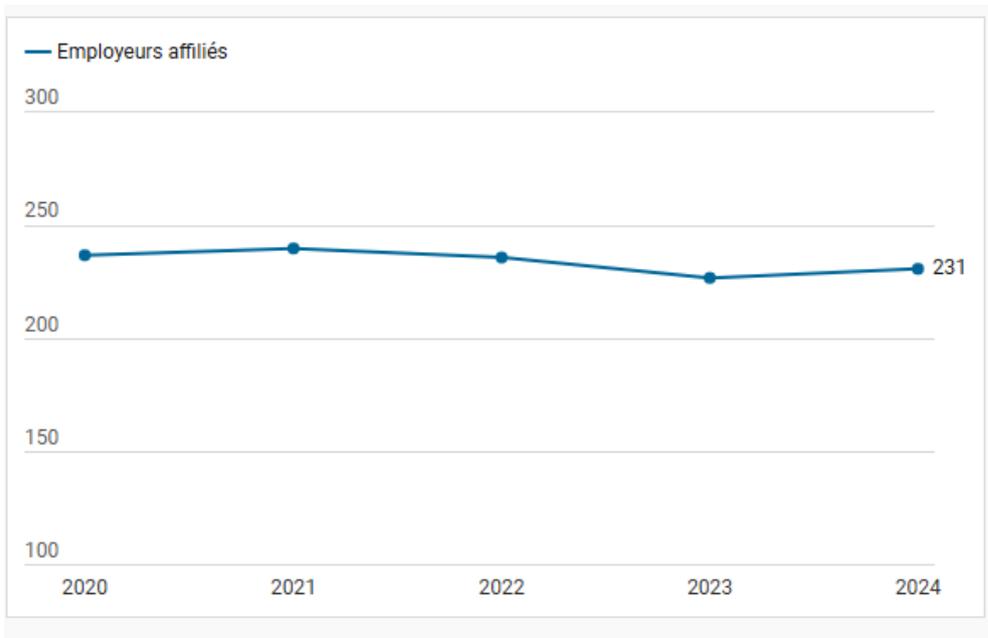
L'année écoulée a été marquée par une continuité opérationnelle solide, mais aussi par des changements importants dans notre organisation. Plusieurs mesures structurelles ont été mises en place, visant à optimiser nos processus internes et à préparer des solutions pérennes pour l'avenir, notamment en termes de ressources humaines. L'intégration de l'équipe Indemnités journalières/APG au sein de la section des Cotisations a permis une gestion plus cohérente et fluide des ressources, tout en assurant une continuité de service d'excellence

Outre nos activités régulières, un accent particulier a été mis sur la documentation et le transfert des connaissances. Ces initiatives sont essentielles pour garantir la stabilité de nos prestations à long terme, et continuer ainsi à offrir un service de qualité à nos clients.

Cotisations des employeurs affiliés

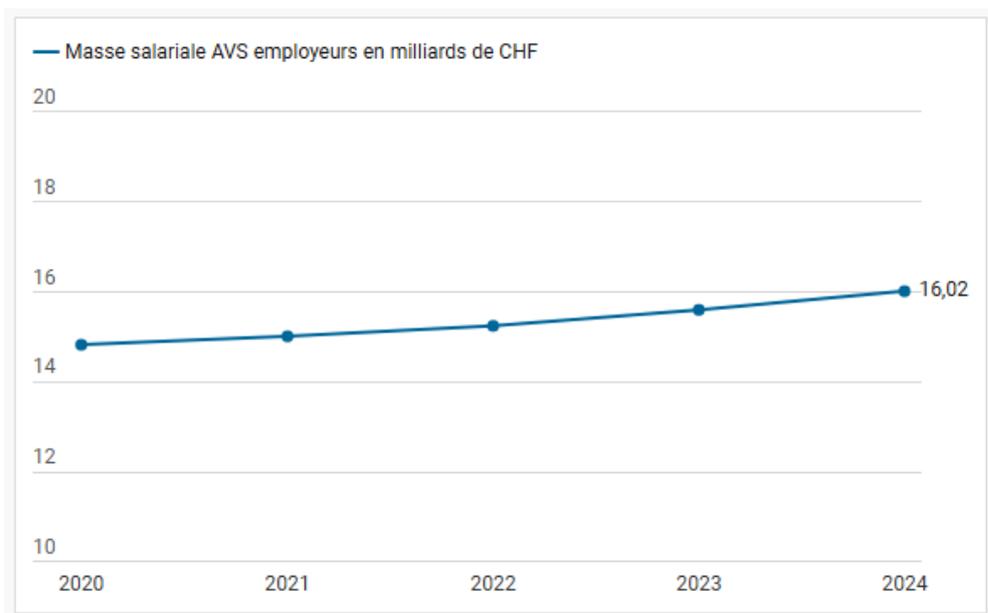
Employeurs affiliés

L'effectif des employeurs affiliés à la CFC reste stable au fil des années. Parmi ces membres, on retrouve de grandes institutions telles que l'Administration fédérale, les tribunaux fédéraux, les établissements proches de la Confédération, ainsi que des entreprises de grande envergure comme la Poste Suisse et les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF).



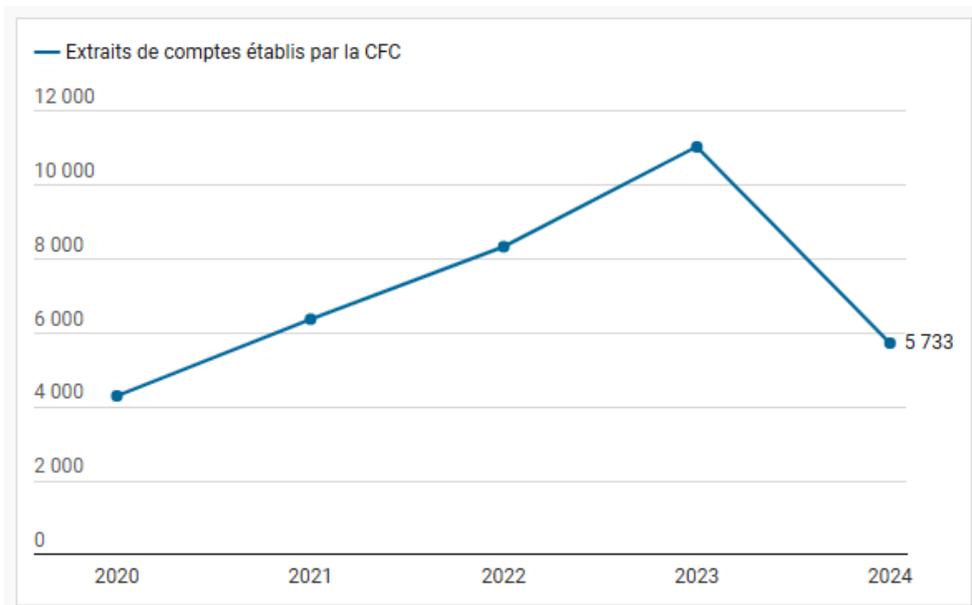
Masse salariale annuelle

La masse salariale des employeurs affiliés a augmenté de 2 % pour atteindre CHF 16 milliards en 2024.



Demandes d'extraits de comptes

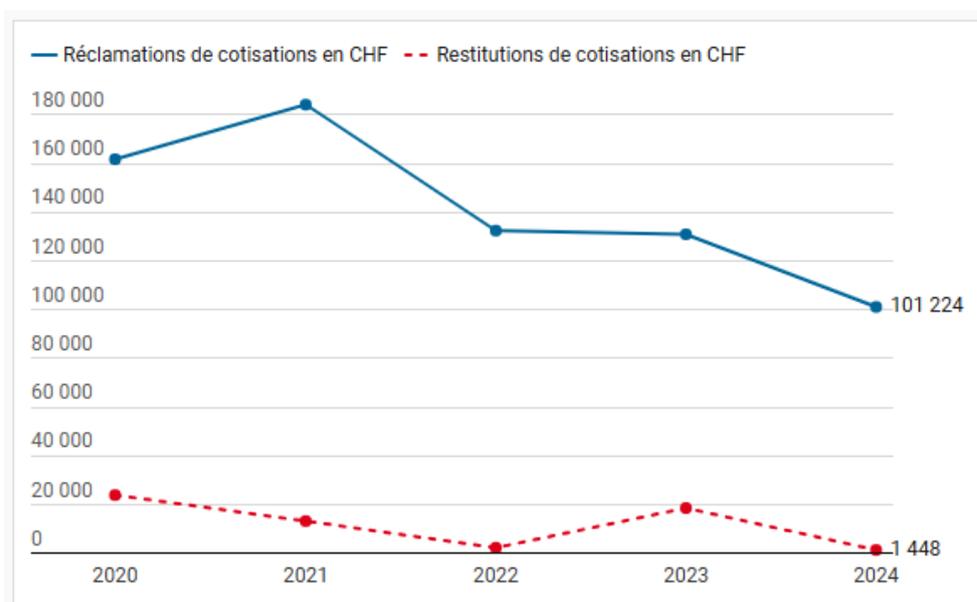
Le compte individuel (CI) enregistre les salaires et revenus soumis à cotisations. Les assurés et assurées ont la possibilité de demander un extrait de tous les comptes individuels qui sont tenus pour eux auprès des différentes caisses de compensation.



En 2024, le nombre de demandes d'extraits de comptes a diminué, grâce à une adaptation des processus internes : lors de la demande en ligne, il est désormais nécessaire de sélectionner explicitement la caisse de compensation gérant le compte. Le système effectue ensuite une vérification avant de valider la demande. Cette optimisation a permis de réduire le nombre de demandes erronées émanant de personnes qui ne disposent pas d'un compte actif auprès de la CFC.

Contrôles d'employeurs

Les employeurs sont soumis à des contrôles périodiques sur le respect des dispositions légales. Les contrôles ont généralement lieu tous les quatre ans et sont réalisés par l'organe de révision des caisses de compensation (RSA).



En 2024, 78 contrôles d'employeurs AVS ont été effectués, dont cinq contrôles spéciaux (effectués en début et fin de période à la suite de réorganisations ou de changements de caisse). Le graphique ci-dessous présente les montants des réclamations et restitutions de cotisations issus de ces contrôles.

Obligation d'assurance / Affaires internationales

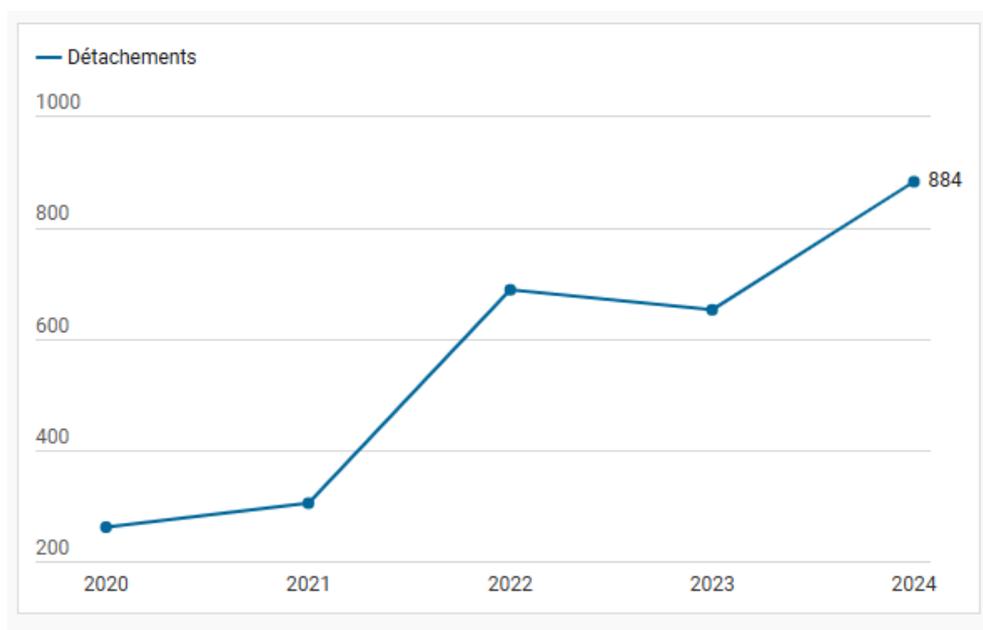
Afin de déterminer l'obligation d'assurance, les employeurs affiliés ou les organismes d'assurance étrangers ont la possibilité de transmettre les informations en ligne sur ALPS. ALPS ou « Applicable Legislation Portal Switzerland », est une plateforme en ligne.

Au cours de l'exercice écoulé, la CFC a traité un total de 3 869 dossiers via la plateforme ALPS.

Détachements

La CFC établit, sur demande, une attestation de détachement pour les assurés et assurées détachés temporairement à l'étranger. Dans le contexte de l'UE/AELE, on parle de certificat A1, et en relation avec d'autres États contractants, de Certificate of Coverage (CoC).

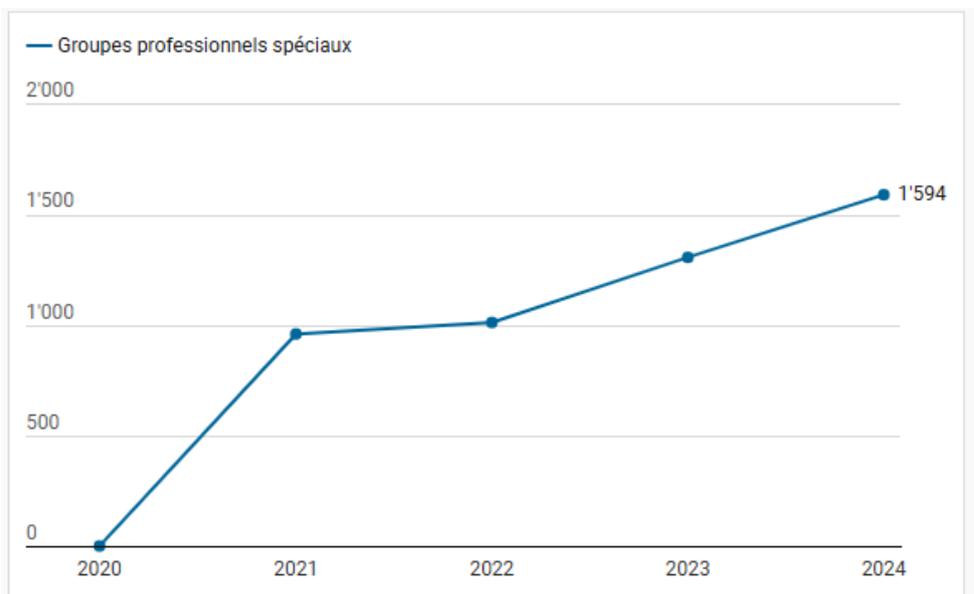
Ce document atteste que la personne est assurée en Suisse pour l'ensemble des branches des assurances sociales pendant son engagement à l'étranger.



En 2024, la CFC a intensifié ses efforts de sensibilisation auprès des employeurs, incluant des formations spécifiques sur ce sujet. Cela a permis une augmentation du nombre d'attestations de détachement de 35 par rapport à l'année précédente, portant le total à 884.

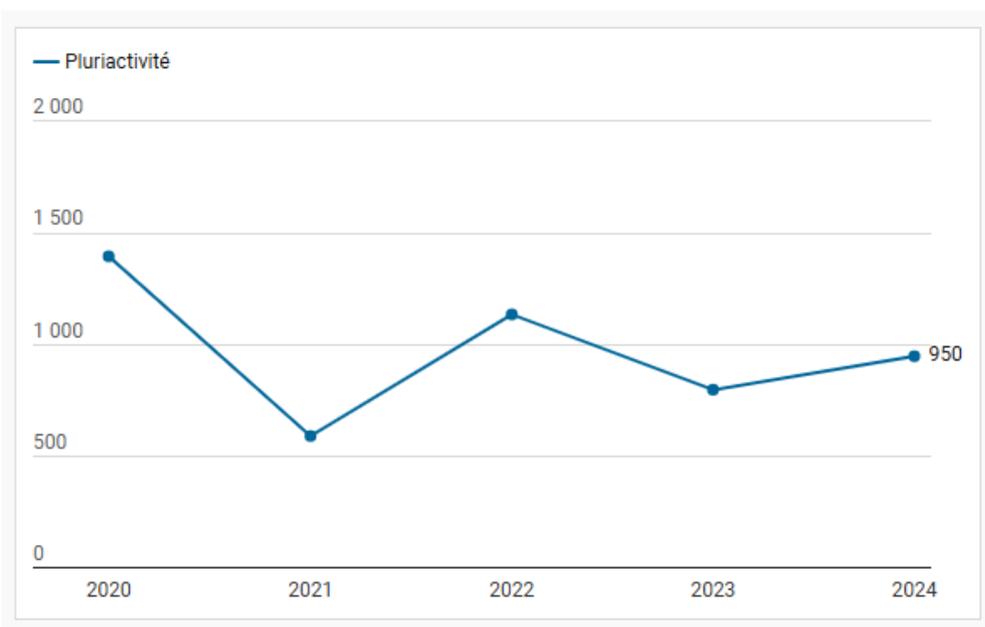
Groupes professionnels spéciaux

Sur demande, la CFC délivre également une attestation relative à l'application du droit suisse des assurances sociales pour les assurés et assurées travaillant à l'étranger pour une unité administrative de la Confédération ou pour une institution proche. En 2024, le nombre d'attestations a augmenté d'environ 22 % par rapport à l'année précédente.



Pluriactivité

Une attestation A1 peut également être délivrée aux assurés et assurées exerçant une activité à la fois en Suisse et dans un État de l'UE ou de l'AELE. Ce document certifie que la personne est assurée et soumise à l'obligation de cotiser pour l'intégralité de ses revenus, et ce uniquement en Suisse. En 2024, la CFC a enregistré 950 cas de pluriactivité, soit une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente.

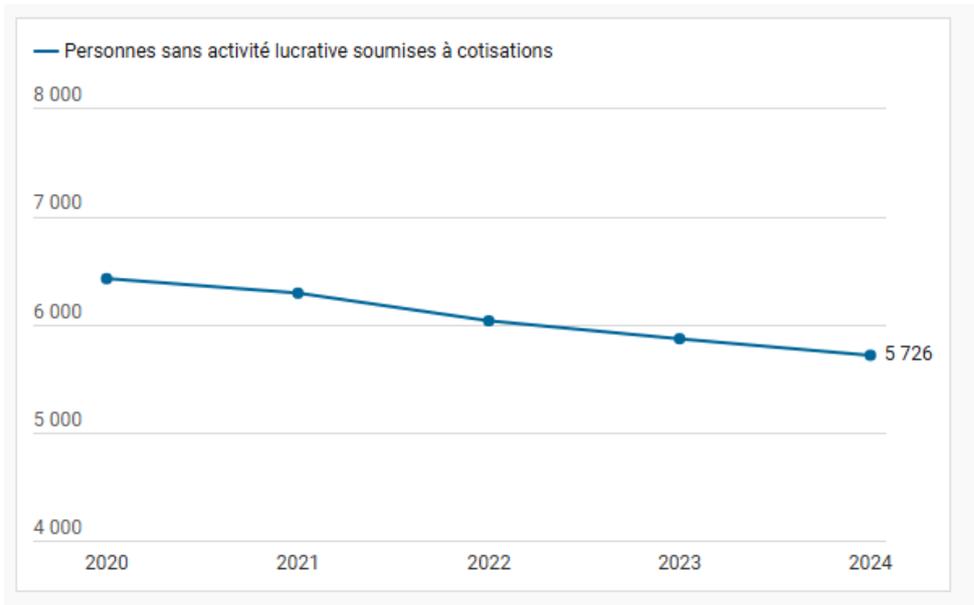


Cotisations personnelles

Personnes sans activité lucrative

Le nombre de personnes sans activité lucrative affiliées à la CFC et soumises à l'obligation de cotiser a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Il s'agit principalement de personnes en retraite anticipée et de leurs partenaires.

Les cotisations des personnes sans activité lucrative sont calculées en fonction de leur fortune et de leur revenu sous forme de rente.

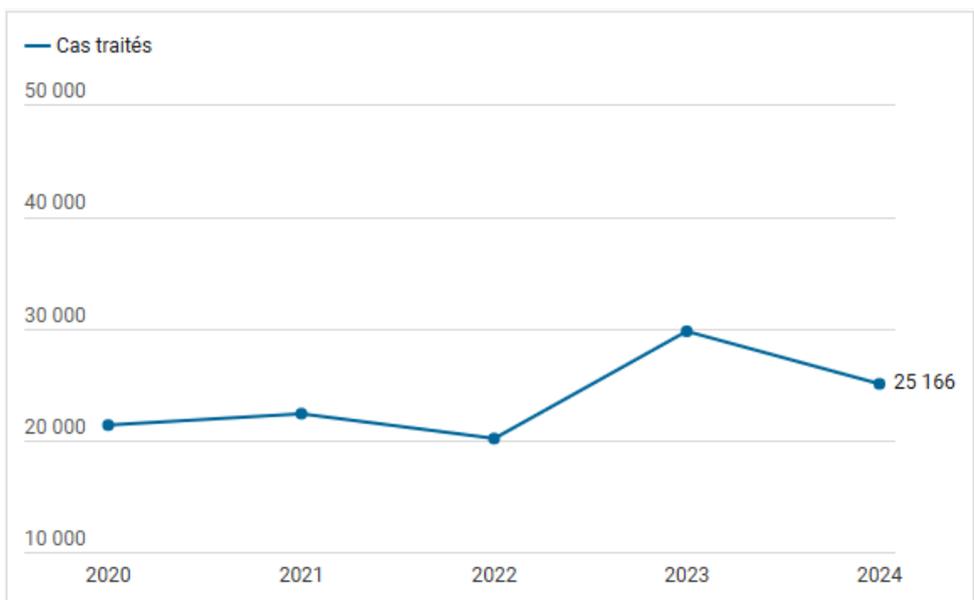


Indemnités

Allocations pour perte de gain (APG)

Le nombre de cas d'allocations pour perte de gain traités en 2024 a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Cette évolution est principalement liée au nombre d'ordres de marche, un facteur susceptible d'entraîner des fluctuations d'année en année.

À l'avenir, un accent particulier sera mis sur la digitalisation dans le domaine des APG. L'adaptation des processus est prévue par étapes, dès 2026, et promet une simplification significative pour toutes les parties concernées.



Allocation de maternité

Le nombre de cas traités en 2024 a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Cette évolution reflète les tendances démographiques, notamment le taux de natalité et la répartition des sexes au sein de l'administration fédérale. Le nombre de cas reste cependant dans la fourchette attendue.

Allocation à l'autre parent

En 2024, 2 794 demandes d'indemnité pour l'autre parent ont été traitées. Après une forte augmentation au cours des années précédentes, le nombre de cas s'est stabilisé à un niveau élevé. Cette prestation est désormais largement connue et bien établie dans le catalogue des prestations.

Allocation de prise en charge

Les parents devant interrompre ou réduire leur activité lucrative pour s'occuper d'un enfant mineur gravement atteint dans sa santé ont droit à un congé de 14 semaines.

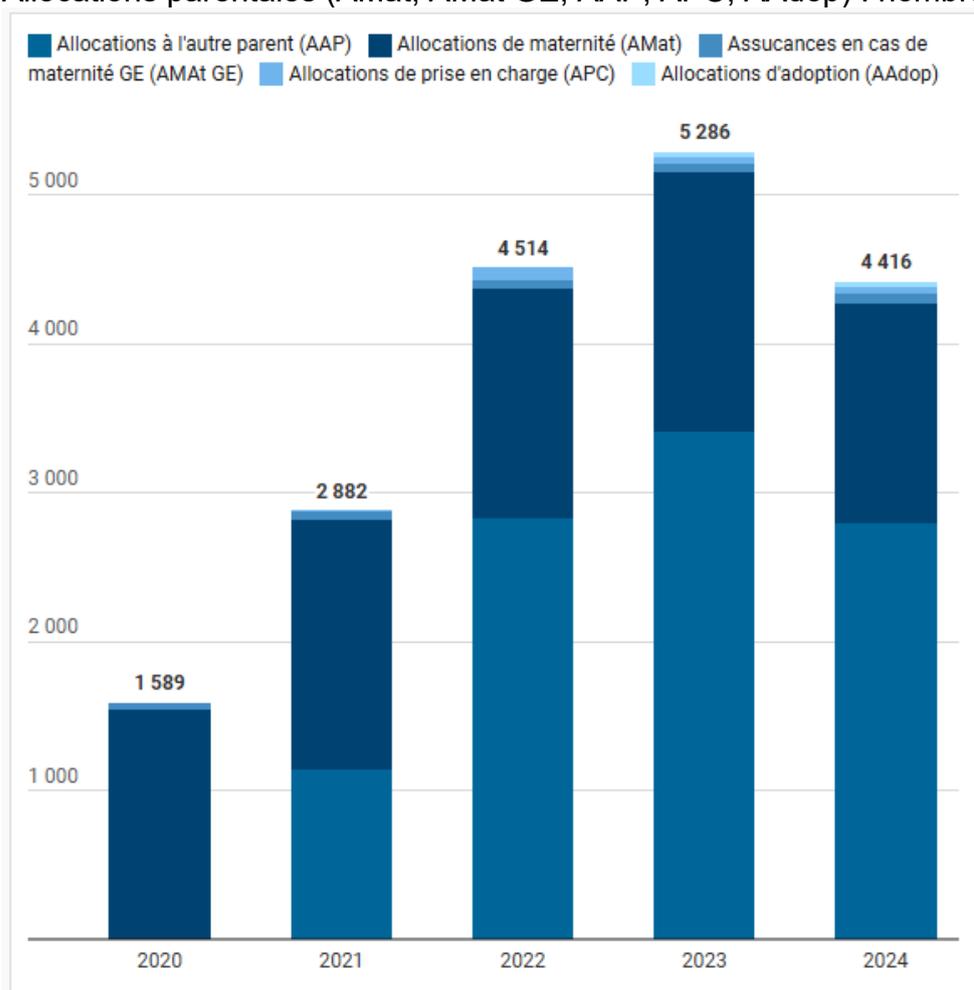
En 2024, 50 cas ont été traités, et des prestations d'un montant total de CHF 351 370 ont été versées. Le droit à cette prestation est soigneusement examiné, car elle constitue une aide ciblée, dédiée à un objectif précis.

Allocation d'adoption

Les personnes qui adoptent un enfant de moins de quatre ans ont droit à un congé d'adoption d'une durée maximale de deux semaines. La CFC est l'unique autorité compétente pour la fixation et le versement de cette prestation à l'échelle nationale.

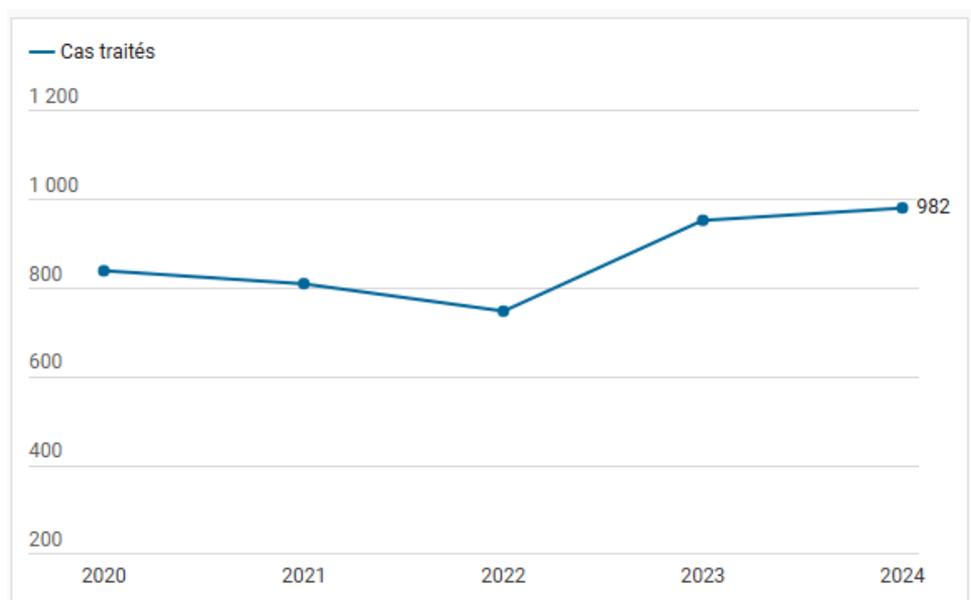
En 2024, 29 cas ont été traités, et des prestations d'un montant total de CHF 71 745 ont été versées.

Allocations parentales (AMat, AMat GE, AAP, APC, AAdop) : nombre de cas traités



Indemnités journalières AI

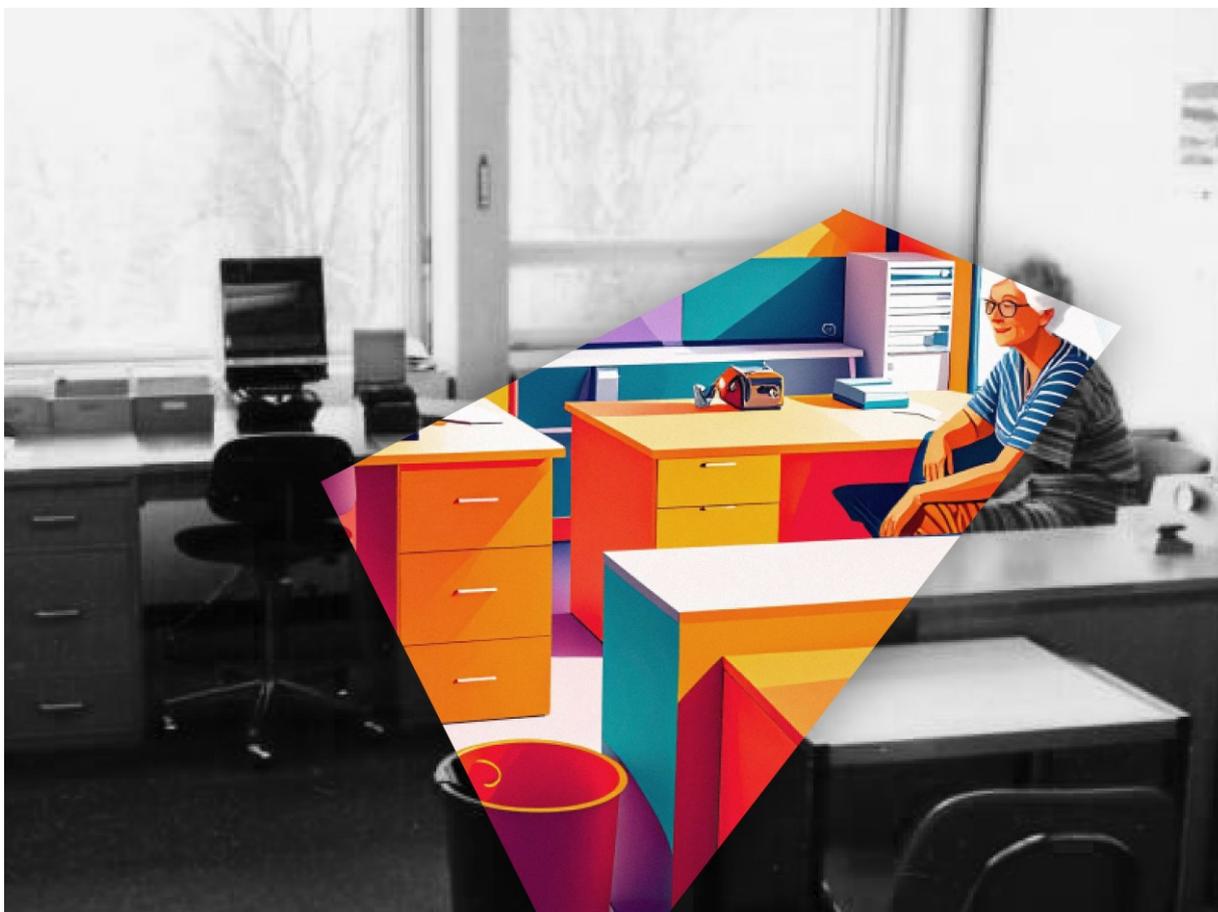
Le volume des cas traités en 2024 est resté stable.



Prestations

Avec la réforme AVS 21, nous avons ouvert un nouveau chapitre de notre activité. La diversité des options de perception des rentes nous confronte à de nouveaux défis, tout en offrant une flexibilité accrue aux assurés et assurées.

Carlo Natale, Responsable section Prestations



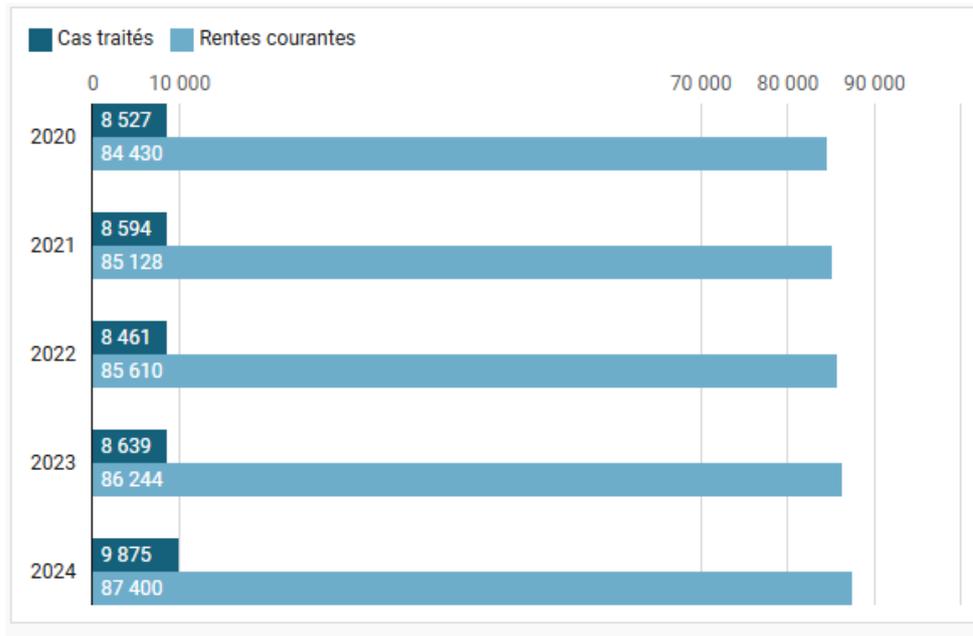
Rétrospective – une flexibilité accrue entraîne une complexité croissante

Les prestations de l'AVS ont de nouveau augmenté en 2024, s'élevant à CHF 2 040 millions. Malgré une augmentation du nombre de bénéficiaires, les prestations de l'AI sont restées stables, atteignant CHF 117 millions.

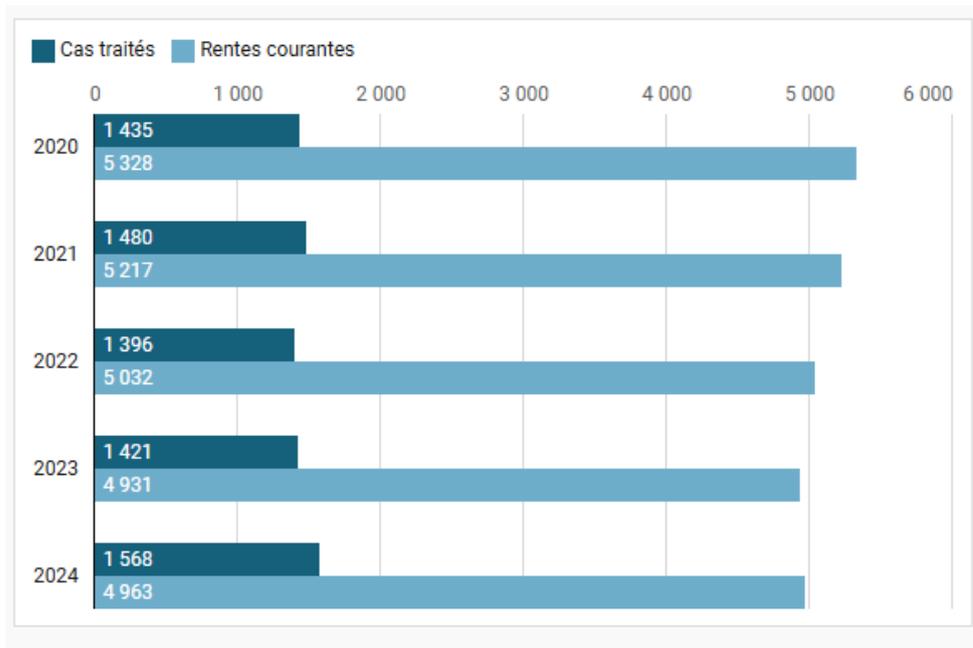
L'augmentation des demandes de calculs anticipés de rentes a été particulièrement marquée cette année. Cette augmentation est une conséquence directe de la réforme AVS 21 dont le but était précisément d'offrir aux assurés et assurées de nouvelles possibilités de choix et de répondre à un besoin croissant d'informations.

Chiffres clés AVS et AI

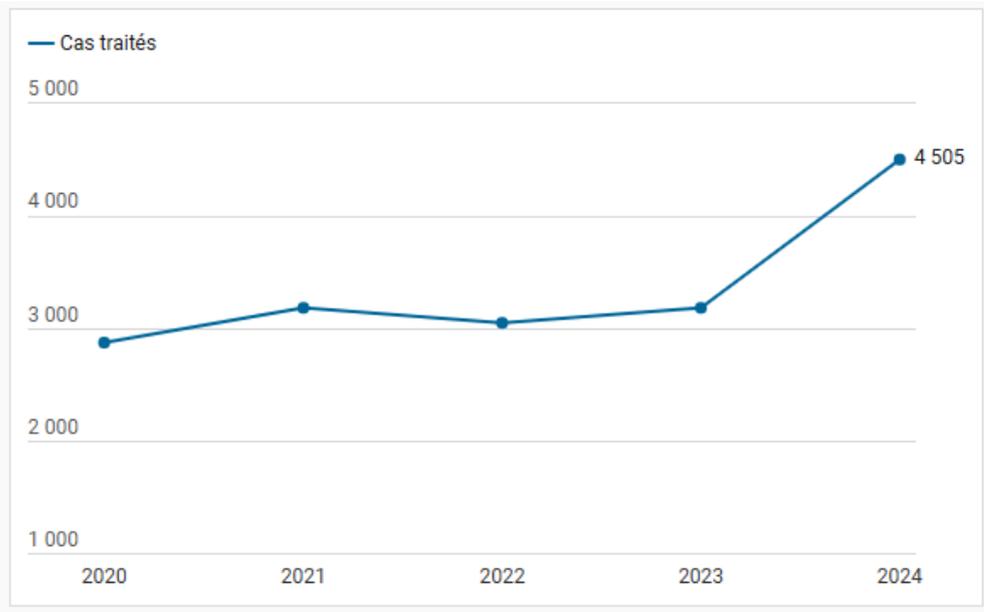
Prestations AVS



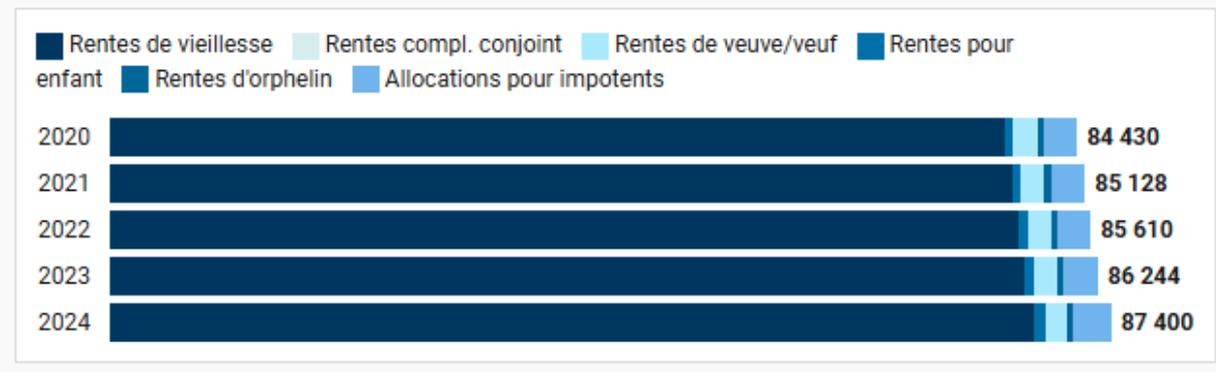
Prestations AI



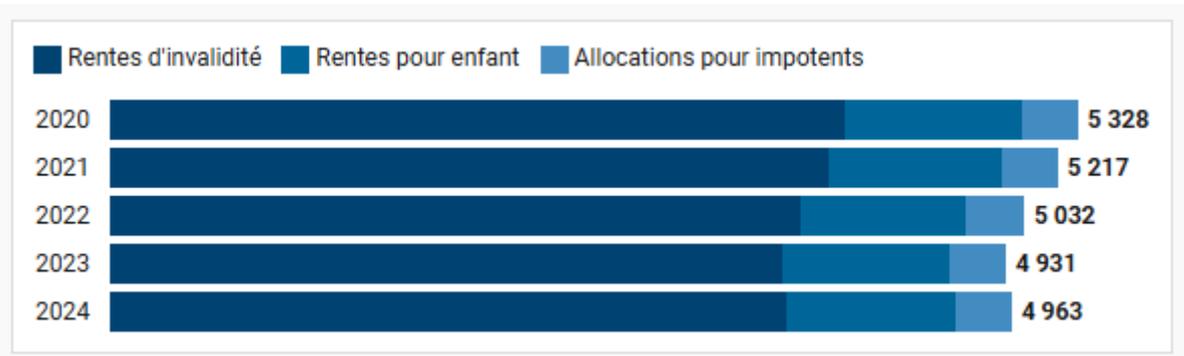
Calculs prévisionnels de rentes



Genre de prestations AVS



Genre de prestations AI



Allocations familiales CAF-CFC

La numérisation simplifie les processus administratifs tout en garantissant les plus hauts standards de sécurité. Grâce au développement de la plateforme en ligne connect.eak, nous facilitons le quotidien des employeurs et de leurs collaborateurs et collaboratrices.

Anick Herren, Responsable CAF-CFC



Rétrospective - optimisations des services numériques pour les employeurs

La CAF-EAK poursuit ses efforts pour rendre la collaboration avec les employeurs affiliés et leurs collaborateurs et collaboratrices non seulement fiable, mais aussi conviviale et efficace. Cela passe notamment par la digitalisation des processus.

Le développement de la plateforme en ligne *connect.eak* simplifie considérablement les démarches, et permet aux employeurs d'intégrer leurs collaborateurs et collaboratrices dans les flux de travail. La procédure pour une demande d'allocation familiale se déroule désormais sans papier. De nombreux employeurs ont adopté cette solution au cours de l'année sous revue, ce qui a permis de réduire de manière significative la charge de travail. La digitalisation permet à la CAF-CFC d'améliorer l'efficacité du travail quotidien de ses clients, facilitant ainsi les échanges et renforçant la qualité de ses services. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la Poste Suisse a choisi de changer de modèle d'application à partir de 2024, en confiant la gestion de tous les dossiers d'allocations familiales à la CAF-CFC.

Un anniversaire riche en rencontres passionnantes et en découvertes

La CAF-CFC a célébré son 15^e anniversaire au cours de l'année sous revue en organisant un événement spécial pour ses employeurs affiliés. Ce fut l'occasion pour les participantes et participants de s'informer sur des thématiques actuelles liées aux allocations familiales, d'échanger des idées sur l'avenir du 1^{er} pilier, et de tisser des liens précieux.

La présentation du « EAK-Copilot ^{GPT} » ainsi que les exposés interactifs des différents domaines spécialisés ont suscité un grand intérêt. Le quiz de la CAF a également contribué à l'ambiance conviviale de l'événement. PUBLICA a présenté son portail en ligne, et un représentant d'IGAKIS a donné un aperçu pratique de ses activités. Enfin, un buffet copieux a permis aux participants de poursuivre les échanges dans une ambiance détendue et d'engager des discussions animées.



Montant des allocations familiales versées

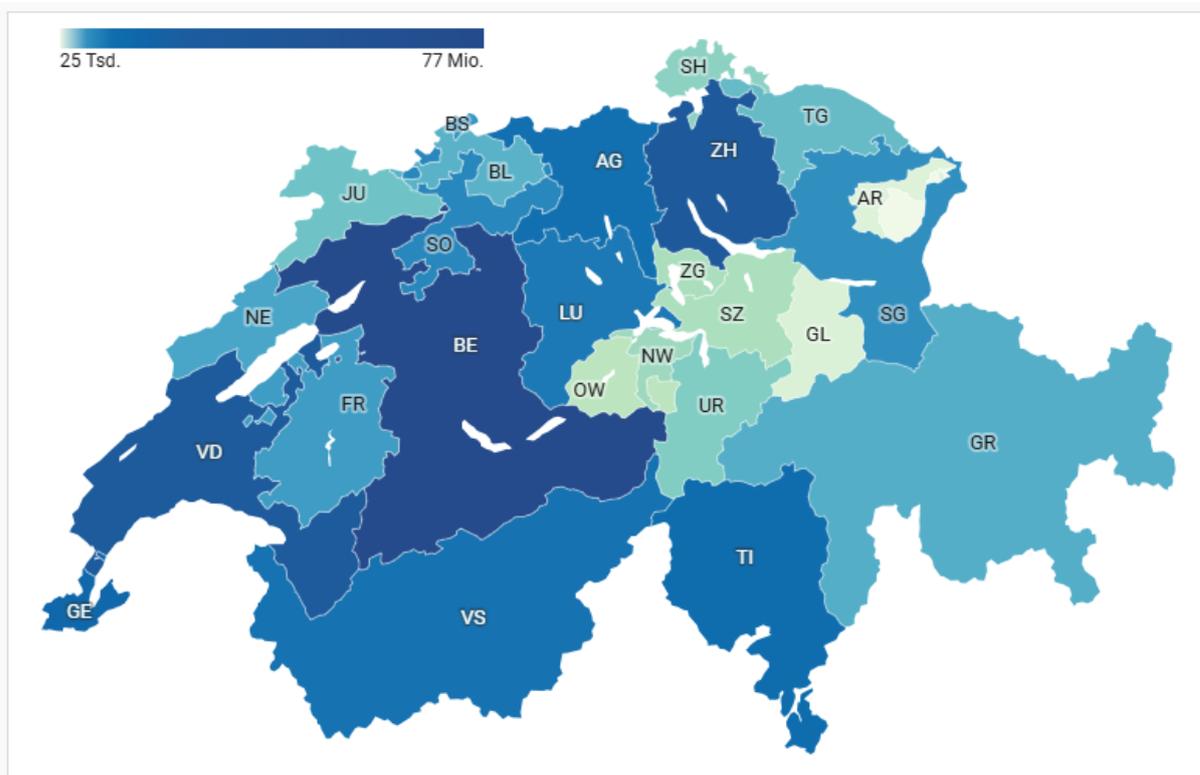
En 2024, un total de CHF 222 millions a été versé sous forme d'allocations familiales. La répartition par type d'allocation est illustrée dans le graphique. Les allocations pour enfants constituent la part la plus importante des prestations, suivies des allocations de formation, puis des allocations de naissance.

Montant des allocations versées par types de prestations

	Allocation pour enfant	Allocation de formation	Allocation de naissance
2024	CHF 156,58m	CHF 65,14m	CHF 751,07k
2023	CHF 153,13m	CHF 62,19m	CHF 630,15k
2022	CHF 154,88m	CHF 63,67m	CHF 778,80k
2021	CHF 153,92m	CHF 64,26m	CHF 840,20k
2020	CHF 152,41m	CHF 64,45m	CHF 302,00k

La CAF-CFC verse des allocations familiales dans l'ensemble des 26 cantons. La répartition cantonale est illustrée dans le graphique. On y constate d'importantes différences régionales.

Total des allocations versées



Adaptation des allocations familiales cantonales

La CAF-CFC est active dans toute la Suisse et verse des allocations familiales dans les 26 cantons. Depuis l'introduction de la Loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) au 1^{er} janvier 2009, le montant minimal de l'allocation pour enfant est de CHF 200 et celui de l'allocation de formation de CHF 250 par mois au niveau fédéral.

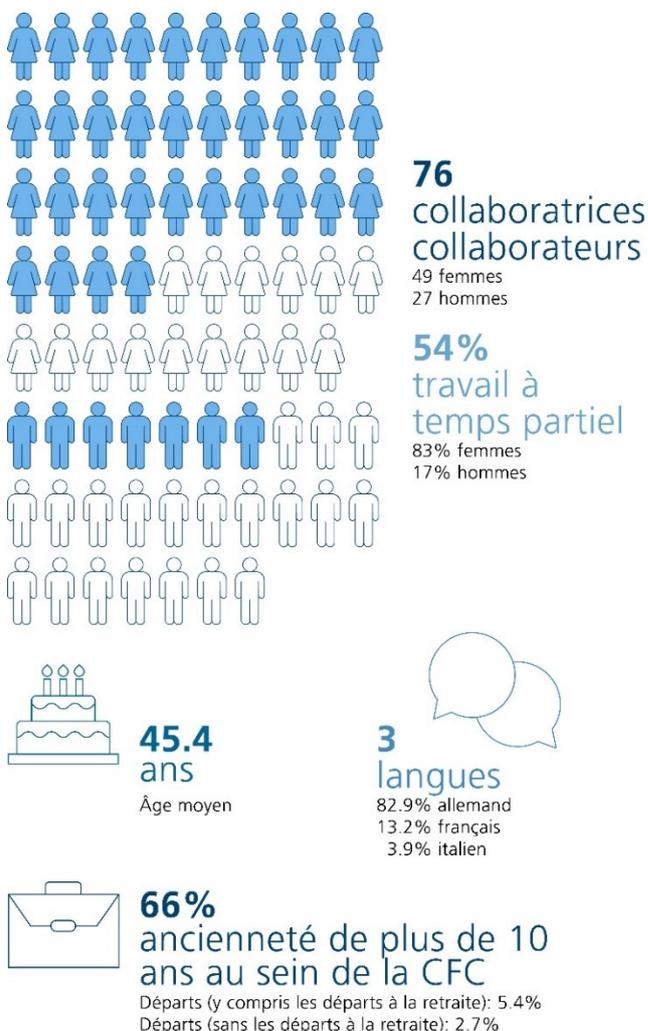
La LAFam laisse aux cantons une certaine marge de manœuvre, ceux-ci peuvent notamment prévoir des montants d'allocations familiales plus élevés.

Aucun canton n'a augmenté le montant de ses allocations familiales en 2024.

Services d'état-major

Ressources humaines

En 2024, la CFC comptait 76 collaborateurs et collaboratrices. Le taux de travail à temps partiel y est supérieur à la moyenne nationale pour les deux sexes. Cette tendance reflète le recours croissant aux modèles de travail flexibles, très appréciés par les collaborateurs et collaboratrices, qui sont activement encouragés par la CFC.



La CFC bénéficie d'équipes stables et expérimentées, avec environ 50 des 76 collaborateurs et collaboratrices travaillant au sein de l'organisation depuis plus de 10 ans. Ce facteur contribue à un faible taux de fluctuation, principalement dû aux départs anticipés à la retraite.

Avec un âge moyen de 45.4 ans, la CFC se situe légèrement en dessous de la moyenne de l'administration fédérale (45.8 ans) et de l'ensemble de la population active suisse (42.3 ans).

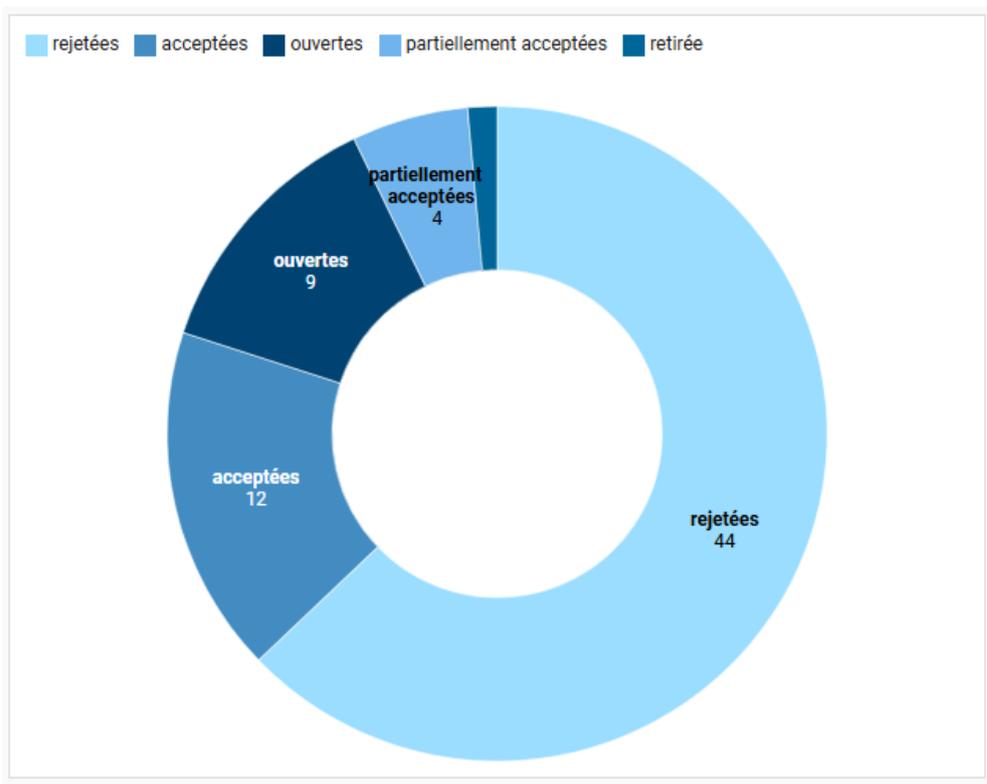
En conclusion, la CFC s'appuie sur une équipe expérimentée et fidèle, et poursuit une politique des ressources humaines durable, qui répond aux besoins de ses collaborateurs et collaboratrices tout en contribuant à la stabilité à long terme de la caisse de compensation.

Service juridique

Le service juridique de la CFC traite les procédures d'opposition et de recours et rédige les actes juridiques à l'attention des tribunaux. Il soutient et conseille également le comité de la caisse ainsi que les différentes sections de la CFC pour toutes les questions juridiques et établit les avis de droit.

Oppositions :

Au cours de l'année 2024, 70 oppositions ont été déposées auprès de la CFC.



Recours :

Huit assurés ou assurées ont déposé des recours contre des décisions sur opposition rendues par la CFC. Les tribunaux cantonaux des assurances sociales du lieu de domicile des assurés et assurées sont compétents pour traiter ces recours. Cinq de ces huit dossiers ont été traités au cours de l'année sous revue, les trois autres sont en suspens. Aucun recours n'a été admis.

Qualité



Modernisation de la surveillance dans le 1^{er} pilier

Dans le cadre de la modernisation de la surveillance du 1^{er} pilier, diverses modifications légales ont dû être anticipées au cours de l'année sous revue, notamment dans les domaines de la gestion des risques et de la qualité. La CFC, répond déjà depuis longtemps aux exigences minimales requises, elle n'a ainsi pas eu besoin de procéder à des ajustements majeurs.

La gestion des risques, celle de la continuité des activités (BCM) ainsi que le système de contrôle interne (SCI) de la CFC ont atteint en 2024 un haut degré de maturité. En tant qu'éléments d'un système intégré et harmonisé, ils contribuent dans leur ensemble à la réduction des risques opérationnels et stratégiques. Ce système est révisé chaque année afin de garantir une efficacité à long terme.

Certification ISO

Le système de gestion de la qualité de la CFC est certifié ISO 9001:2015 depuis 2014. En 2023, cette certification a été renouvelée avec succès, soulignant les efforts constants de la CFC pour offrir à ses clients et partenaires un service de la plus haute qualité, avec une efficacité optimale.

Informatique

EAK-Copilot ^{GPT}

Une équipe de projet de la CFC a développé le chatbot « EAK-Copilot ^{GPT} » dans le cadre du programme Innovation Fellowship de l'administration fédérale. Ce projet pilote (PoC) visait à démontrer la faisabilité d'une initiative innovante, et l'objectif a été atteint. Ce chatbot, alimenté par l'intelligence artificielle, répond à des questions liées au 1^{er} pilier des assurances sociales. Il est conçu pour aider les collaborateurs et collaboratrices dans le service aux clients, contribuant ainsi à améliorer la qualité du conseil.

Le chatbot s'appuie sur des sources de données vérifiées et fiables, telles que des sites web officiels, des documents PDF ou des manuels. Après une première phase de tests concluants, la Centrale de compensation (CdC) exploitera les résultats obtenus pour de nouveaux développements dans le domaine de l'IA. Il est prévu d'étendre l'utilisation du copilote aux partenaires de la Caisse suisse de compensation (CSC) et du service AI pour les assurés à l'étranger (IVSTA).

Découvrez la vidéo de démonstration du « EAK-Copilot ^{GPT} » [ici](#).

Loi sur la sécurité de l'information

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la sécurité de l'information (LSI), la CFC a révisé ses pratiques de sécurité de l'information et mis à jour tous les documents y relatifs. Les nouvelles exigences ont été pleinement intégrées et appliquées.

Migration de l'hébergement

En 2024, le transfert de l'hébergement d'un prestataire externe vers l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) a été mené à bien. Les serveurs et l'équipement technique sont désormais intégrés dans l'infrastructure de l'administration fédérale.

IGAKIS

La CFC est membre de la Communauté d'intérêts des caisses de compensation (IGAKIS), qui utilise le système d'information AKIS. La structure coopérative d'IGAKIS permet à ses membres de participer activement à la maintenance et au développement de l'application. En 2024, la CFC a une nouvelle fois contribué de manière significative aux travaux de développement et de test de l'application.

Finances

Compte d'exploitation

Chiffres clés (en millions CHF)	2023	2024
Cotisations AVS/AI/APG/AC	1 970	2 063
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	1 635	1 714
Cotisations AC	322	336
Cotisations personnelles AVS/AI/APG	13	13
Prestations AVS	2 024	2 040
Rentes	2 009	2 026
Allocations pour impotents	28	29
Restitutions	-13	-15
Prestations AI	118	117
Rentes	105	103
Allocations pour impotents	4	3
Indemnités journalières	17	17
Restitutions	-7	-6
Prestations APG	80	71
Allocations pour perte de gain	44	38
Allocations de maternité	27	26
Allocations de l'autre parent	9	7
Allocations de prise en charge	0.3	0.3
Allocation d'adoption	0.07	0.07
Allocations familiales CAF-CFC	216	222

Rapport de l'organe de révision T+R SA



L'organe de révision [T+R SA, à Gümligen](#), a contrôlé les comptes annuels de la CFC pour l'exercice 2024. Il confirme la bonne tenue de la comptabilité de la CFC et le respect des dispositions légales ainsi que des directives complémentaires.

L'organe de révision attribue à la CFC un excellent résultat global dans son rapport. Aucune anomalie n'a été constatée et aucune recommandation supplémentaire n'a été formulée pour optimiser les activités de l'organisation.

Impressum



Conception et réalisation : Caisse fédérale de compensation (CFC)

Conception visuelle : Yannick Hofer

Les photos issues de nos archives ont été modifiées de manière ludique à l'aide de l'intelligence artificielle (IA). Elles symbolisent l'évolution continue du monde du travail dans le contexte des nouvelles possibilités technologiques.

Abréviations et significations

Abréviation	Signification
AADop	Allocation d'adoption
AC	Assurance-chômage
AELE	Association européenne de libre-échange
AI	Assurance-invalidité
ALPS	Applicable Legislation Portal Switzerland
AMat	Allocation de maternité
AMat GE	Assurance en cas de maternité et d'adoption Genève
AAP	Allocation à l'autre parent
APC	Allocation de prise en charge
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BCM	Business Continuity Management
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAF-CFC	Caisse de compensation pour allocations familiales de la CFC
CFC	Caisse fédérale de compensation
CHF	Francs suisses
CI	Compte individuel
CSC	Caisse suisse de compensation
CoC	Certificate of Coverage
IA	Intelligence artificielle
IGAKIS	Interessengemeinschaft für Ausgleichskassen
ISO	International Organization for Standardization
LSI	Loi sur la sécurité de l'information
OAIE	Office AI pour les assurés résidant à l'étranger

Abréviation	Signification
OFIT	Office fédéral de l'information et de la télécommunication
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RH	Ressources humaines
RSA	Revisionsstelle der Ausgleichskassen
SCI	Système de contrôle interne
UE	Union européenne

Éditrice

Caisse fédérale de compensation (CFC)

Schwarztorstrasse 59

3003 Berne

info.eak@zas.admin.ch

www.eak.admin.ch